

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

n° 255-23 C

Objet : *RD - Signature d'un avenant n° 4 aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville*

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Danièle Goddard à Thierry Repentin - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Alain Thieffénat à Martine Lambert

conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

délibération n° 255-23 C

objet **RD - Signature d'un avenant n° 4 aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que l'amélioration de la qualité de vie urbaine des habitants des quartiers en politique de la ville constitue un des objectifs prioritaires du Contrat de ville. Les bailleurs sociaux, l'Etat et les collectivités locales portent collectivement cet objectif qui nécessite des actions renforcées au regard des réalités urbaines et sociales et des dysfonctionnements constatés.

La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) participe largement à cette ambition. Elle vise à améliorer le fonctionnement et la vie des quartiers, avec deux objectifs majeurs : mieux coordonner l'intervention des divers acteurs et favoriser la participation des habitants à la gestion du cadre de vie.

Afin d'appuyer la mobilisation des bailleurs sociaux dans cette démarche et de compenser partiellement les surcoûts de gestion, un abattement de 30 % sur la TFPB est possible pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'application de cet abattement est conditionnée par la signature de conventions spécifiques entre l'Etat, Grand Chambéry, la ville de Chambéry et les bailleurs concernés (Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie, ICF Sud-Est Méditerranée). Ces conventions décrivent notamment les actions de GUSP mises en œuvre en contrepartie par les bailleurs pour un montant financier au moins équivalent à l'abattement de TFPB consenti. Ces actions doivent permettre de répondre aux besoins spécifiques d'intervention et d'entretien des quartiers prioritaires, en sus des prestations de droit commun (surnettoyage, enlèvement d'encombrants, agents de médiation, surcoût de remise en état des logements...).

Le prolongement de l'abattement de la TFPB jusqu'en 2030 a été officialisé lors du Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023. Pour l'année 2024, un avenant à la convention en cours doit être signé sur la base des périmètres actuels des Contrats de ville. Une nouvelle convention devra être signée en 2025 sur la base des nouveaux périmètres des quartiers prioritaires, qui seront négociés dans le cadre de l'élaboration du prochain Contrat de ville 2024/2030.

Ces avenants n° 4 pour l'année 2024 ont donc pour objectif :

- d'acter la prorogation de durée des conventions initiales et donc de l'abattement de la TFPB jusqu'au 31 décembre 2024. Les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation restent inchangées ; il est notamment rappelé le besoin d'établir un bilan annuel des actions,
- de dresser le bilan des actions menées en 2023. Un bilan d'actions pour chaque bailleur est annexé aux présents avenants,
- de préciser les actions qui seront mises en œuvre en 2024. Le plan d'actions pour chaque bailleur est annexé aux présents avenants.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu les conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB sur les logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville signées le 18 décembre 2015 et le 26 décembre 2016 et leurs avenants,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 28 novembre 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les avenants ci-joints et leurs annexes,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Repentin', with a stylized flourish at the end.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **255-23 C**

Objet de l'acte :	RD - Signature d'un avenant n° 4 aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 2 - Fiscalité 1 - Impôts locaux (taux, exonérations, abattements...)
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	Avenant Cristal, Avenant ICF, Avenant OPAC

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30711H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30711H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023

Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023